

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220220

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
16 février 2022

Date d'affichage
16 février 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 37
Votants : 41

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL
M. MORIN Sébastien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220224-D20220220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA ZA DU BRAY

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension de la zone d'activités du Bray à Vibraye.

Une consultation a été lancée le 17 janvier 2022, pour les travaux de viabilisation et d'extension de la ZA du Bray. La date limite de remise des offres est fixée au 11 février 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2022 :

Nom du candidat		Offre HT	Valeur technique Note / 50	Montant des prestations Note / 40	Délai Note / 10	Note Totale / 100	Classement
FLECHARD TP S.A.S.	72400 LA FERTE-BERNARD	315 488,50 €	31,00	37,98	6,33	75,31	5
PIGEON TP CENTRE IDF – Agence La Ferté Bernard	72400 CHERRE-AU	350 926,66 €	39,00	34,15	7,33	80,48	3
COLAS FRANCE SAS – Etablissement du Mans	72470 CHAMPAGNE	322 063,10 €	44,00	37,21	8,44	89,65	2
EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC	72021 LE MANS	299 577,00 €	45,00	40,00	9,00	94,00	1
TRIFAUT TRAVAUX PUBLICS SAS	72260 MAROLLES LES BRAULTS	322 347,00 €	33,00	37,17	6,33	76,50	4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** le marché de travaux à EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC (72021 LE MANS) pour un montant de 299 577,00 € HT, soit 359 492,40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

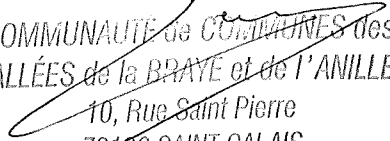
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 février 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS